

## Les séminaires et le Motu Proprio

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 20 août 2021

**[Paix Liturgique](#)** (lettre n°816 du 20 août 2021) **évoque la question des séminaires des instituts traditionnels et de potentielles visites canoniques dans les prochains mois.**

Mais il est un point très sensible de l'application de ce Motu Proprio dont on parle peu pour le moment : il concerne les séminaires traditionnels. Puisque l'intention du Pape est de stopper le développement de la messe traditionnelle et de réduire progressivement son existence, la mise au pas des maisons de formation sera sans doute un objectif prioritaire pour les commissaires chargés de son exécution.

Les dernières visites canoniques « à charge » à l'encontre des communautés et des séminaires ont laissé des traces, provoqué des réactions et devraient être médités par ceux qui s'appêtent à venir inspecter les séminaires. Les maisons de formation visées (celles des Franciscains de l'Immaculée en 2013, celle d'Albenga en Italie, de San Rafael en Argentine) étaient pourtant bi-ritualistes ou simplement conservatrices : on a été sans pitié pour elles. Mais la dernière « visite » contre un séminaire célébrant la messe traditionnelle est celle qui eut lieu... à Ecône en 1974. Et cet exemple historique est très instructif.

Le 11 novembre de cette année-là, deux visiteurs apostoliques sont mandatés par trois congrégations romaines pour inspecter le séminaire de la Fraternité Saint-Pie-X naissante. Il s'agissait de Mgr Albert Descamps, secrétaire de la Commission biblique,

et de Mgr Guillaume Onclin, secrétaire adjoint de la Commission pour la révision du code de droit canonique.

Les visiteurs passèrent trois jours à Ecône pour interroger professeurs et séminaristes. Ils leur tinrent des propos pour le moins curieux. Ainsi trouvaient-ils inéluctable l'ordination d'hommes mariés. Ils n'admettaient pas de vérité immuable et émettaient même un doute sur la réalité physique de la Résurrection du Christ. Ils se retirèrent sans avoir assisté à aucun office et sans faire aucun compte-rendu au supérieur de la Fraternité.

Mgr Lefebvre se rendit à Rome le 16 novembre pour visiter des Congrégations. Mais comprenant qu'il n'y avait plus grand-chose à attendre pour l'heure, et pour anticiper des sanctions qu'il prévoyait, « dans un mouvement d'indignation » comme il le dira, il rédigea d'une traite la célèbre lettre du 21 novembre 1974 dont nous reproduisons le texte ci-dessous.

Le ton de la lettre servit de prétexte aux autorités romaines pour prononcer la dissolution de la FSSPX et la fermeture du séminaire, mais le fond du problème était le choix exclusif de la messe traditionnelle et la critique du Concile Vatican II. Dans un sermon du 29 juin 1976, Mgr Lefebvre révéla d'ailleurs qu'il lui avait été dit : « Si vous concélébrez une messe avec nous, Monseigneur, il n'y aura plus aucun problème entre vous et Rome ».

L'on connaît la suite avec le développement international de ladite Fraternité et son statut très spécial – reconnaissance officieuse avec dotation de pouvoirs sans reconnaissance officielle – accordé par S.S. François lui-même...

50 ans après, si les séminaires traditionnels sont sur le point, eux aussi, d'être passés en coupe réglée pour ce qui fait leur spécificité liturgique. Sans parler des réactions probables de cardinaux et d'évêques, qui peut croire une seconde que les fidèles dans le monde entier resteront les bras croisés, alors qu'ils sont nombreux à bénéficier, habituellement ou occasionnellement, de la présence de prêtres issus de ces maisons ?

L'histoire dira plus ou moins rapidement combien ce Motu Proprio fût finalement providentiel ; mais à la condition que les fidèles se manifestent et témoignent, pacifiquement et résolument pour sauver ce qu'ils ont obtenu par leur détermination depuis le Concile.